

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place à Saint Fons, les partenaires du contrat de ville souhaitent lancer deux opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Fons.

Elles concernent l'aménagement de locaux d'activités économiques au sein du quartier de l'Arsenal et l'accompagnement des accédants à la copropriété de la ZAC "des Clochettes".

**Aménagement de locaux d'activités économiques au sein du quartier de l'Arsenal -**

Ce projet a pour objectif de renforcer la mixité entre logements et activités économiques et de requalifier une friche industrielle vacante depuis plusieurs années.

La première tranche de l'aménagement de cet ancien garage automobile a permis de créer 19 locaux d'activités économiques destinés à des créateurs d'entreprises qui souhaitent créer leur emploi.

Par délibération en date du 29 septembre 1997, la Communauté urbaine avait accepté de participer à cet aménagement à hauteur 250 000 F.

Après huit mois de fonctionnement, 16 des 19 locaux mis à disposition sont occupés et d'autres entreprises sont attendues dans les semaines à venir.

Aujourd'hui, l'aménagement d'une deuxième tranche pourrait permettre à d'autres porteurs de projets économiques de bénéficier de conditions optimales pour créer leur propre emploi et pérenniser leur activité.

Cette deuxième tranche consisterait en l'aménagement de 12 locaux de 15 à 24 mètres carrés et de faible coût de location dont un réservé à la personne chargée de l'animation.

La surface de la deuxième tranche serait de 300 mètres carrés, ce qui porterait la surface totale de la coursive à 650 mètres carrés et sa capacité totale à 30 porteurs de projet.

Le coût global de cette deuxième tranche d'aménagement de locaux d'activités est évalué à 1 339 866 F TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat	250 000 F
- Communauté urbaine	205 000 F
- Commune	429 866 F
- Région	205 000 F
- URBAN	250 000 F

**Accompagnement des accédants à la copropriété de la ZAC "des Clochettes" -**

Les partenaires du contrat de ville ont constaté un phénomène d'endettement très préoccupant chez les accédants à la propriété de la ZAC "des Clochettes".

Ce phénomène a fait l'objet d'un diagnostic en 1997 qui a confirmé l'importance du problème.

Il a donc été décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement des accédants comprenant :

- le suivi individuel des problèmes d'endettement,
- le suivi du collectif d'habitants en vue d'une structuration sur des intérêts communs,
- l'animation d'un groupe d'appui institutionnel, conduisant la réflexion sur ce thème.

La commune de Saint Fons a confié cette mission au Centre d'observation et de recherche sur l'urbain et ses mutations (CORUM) pour un montant de 174 870 F TTC.

Le financement de cette opération pourrait être le suivant :

- Etat	40 000 F
- Communauté urbaine	67 435 F
- Commune	67 435 F

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** le versement à la commune de Saint Fons de participations financières de :

- a) - 205 000 F nets de taxes pour l'aménagement de coursives d'entreprises dans le quartier de l'Arsenal,
- b) - 67 435 F nets de taxes pour l'accompagnement des accédants à la copropriété de la ZAC "des Clochettes".

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions afférentes.

**3° - Les dépenses** en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - comptes 657 540 et 657 340 - fonction 824 - opération 0057.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,